



epss

**Notre avenir,
celui des autres**

« **Travailleur social,
un métier de
proximité** »

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Le (la) TISF intervient, sur le lieu de vie, auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières (difficultés socio-familiales, décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap, etc.) Il(elle) assure un rôle éducatif, de soutien à la parentalité et d'accompagnement social, en lien avec d'autres professionnels du secteur.

Il épaula la famille en assumant temporairement, avec elle, le quotidien, transmet les savoirs et savoir-faire nécessaires à leur réalisation par les personnes elles-mêmes et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Pour cela, les activités de la vie quotidienne (organisation et entretien du logement, élaboration et préparation des repas, budget familial, aide aux devoirs, etc.) sont les supports privilégiés d'intervention du (de la) TISF.

Pour quoi faire ?

- ◆ Observer, écouter et comprendre la situation et les besoins de la personne
- ◆ Réaliser, accompagner les actes de la vie quotidienne et savoir les transmettre
- ◆ Orienter vers les services adaptés aux besoins des personnes, et les accompagner dans leurs démarches
- ◆ Aider et soutenir les parents dans leur rôle
- ◆ Accompagner, soutenir dans leur environnement les personnes ou familles en difficulté
- ◆ Transmettre et recevoir de l'information

Après de qui et dans quel cadre ?

- Dans la fonction publique d'Etat ou territoriale et dans le secteur associatif
- Dans le champ de l'insertion, de la protection de l'enfance, du handicap

Au lieu habituel de résidence de la personne :

Domicile	Structures
Dans le cadre de services d'aide à domicile ou d'AEMO (1), de mesures AGBF, de CCAS, etc.	CHRS, centres maternels, services d'accompagnement et de suite, appartements éducatifs, appartements thérapeutiques, CADA, SAVS, FAO, relais parentaux, résidences sociales, etc.

(1) Sigles sur <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements.php>

DIPLÔME D'ÉTAT (DE) NIVEAU EUROPÉEN 4

(= BACCALAURÉAT)

VOIES D'ENTRÉE / STATUTS

VOIE DIRECTE / SITUATION D'EMPLOI

FINANCEMENTS FORMATION

RÉGION / PERSONNEL / CPF / CPF DE
TRANSITION / CFP / PRO.A / CONTRAT DE
PROFESSIONNALISATION

DURÉE DE LA FORMATION

2 ANS

**DONT 950 HEURES DE
FORMATION THÉORIQUE**

**ET 8 MOIS DE STAGE
(1155 HEURES) EN ALTERNANCE
POUR LES APPRENANTS EN VOIE
DIRECTE**

**OU 4 OU 5 SEMAINES DE STAGE
(140 HEURES) HORS EMPLOYEUR
POUR LES APPRENANTS EN
SITUATION D'EMPLOI**

**POUR TOUTES LES AUTRES
SITUATIONS SE RENSEIGNER
AUPRÈS DU CENTRE DE
FORMATION**

Taux de
réussite
promo 2019 :
100%

Nous contacter :

Ecole pratique de service social
Campus IPSL -13 boulevard de l'Hautil
95092 Cergy Pontoise Cedex

Nous écrire : epss@epss.fr

Nous téléphoner :

• Admissions et financements : 01 30 75 62 96

www.epss.fr    

 **île de France**

Se former

La formation théorique est organisée en 6 domaines de formation :

- ◆DF1 : Conduite de projet d'aide à la personne
- ◆DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau
- ◆DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne
- ◆DF4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
- ◆DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale
- ◆DF6 : Accompagnement social vers l'insertion

Le programme de formation est commun aux apprenants en voie directe ou en situation d'emploi. Cependant l'organisation de l'alternance et les temps de stage diffèrent selon les statuts et parcours particuliers.

L'obtention du diplôme d'Etat est acquise par la validation distincte des 6 domaines de formation.

Les allègements et/ou dispenses prévus par la réglementation sont soumis, après les résultats aux épreuves d'admission, à la Commission d'Allègements de l'epss.

Entrer en formation

Étape 1: la sélection - Calendrier des sélections consultable sur le site Internet

Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter à l'ensemble de ces épreuves d'admission.

- **Une épreuve écrite d'admissibilité** (dispense possible selon diplômes déjà acquis) : décrire une photo, faire ressortir les idées principales d'un texte court, donner son avis sur une thématique sociale.

Toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Le correcteur vérifiera le niveau de culture générale du candidat et ses aptitudes à l'expression écrite.

- **Une épreuve orale d'admission, pour tous les candidats admissibles ou dispensés de l'écrit** : un entretien individuel avec un jury de 20 minutes, avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel en travail social. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission constitue la note finale.

Le jury évaluera les capacités relationnelles du(de la) candidat(e), sa motivation, ses connaissances du métier et de la formation, sa curiosité, ainsi que la faisabilité de son projet. Il utilisera également la lettre de motivation du projet de formation, jointe dans le dossier d'inscription.

Étape 2: L'inscription

- **Pour tous les candidats** : réussite aux épreuves d'admission.

- **Pour les candidats en situation d'emploi** : attestation de l'employeur précisant les fonctions exercées et signature de la convention de formation par l'employeur.

- **Pour les bénéficiaires des CPF, de la professionnalisation, de la Pro-A ou du CFP** : engagement du financement validé.

Financer son projet

Concours : Écrit (admissibilité) : 40 € Oral (admission) : 50 €

Formation :

	Voie directe	Situation d'emploi (1)	Financement personnel
Coût de la formation	100 €/an	10 925 € + 320 € (inscription)	7 648 € + 224 € (inscription)
Financements possibles	Bourse du Conseil Régional / Pôle emploi	Plan de développement de compétences / Les CFP / Pro A / Employeur / Contrat de professionnalisation /	CPF

(1) Codes : RNCP = 4503 – CPF = 243499 – N° d'enregistrement DATADOCK = 0012876

epss

CY - Cergy Paris Université